

Sisco, les agresseurs sont marocains, le quatrième frère en situation irrégulière en fuite

écrit par Christine Tasin | 18 août 2016

Tandis que Mustafa Benhaddou est en détention provisoire, les quatre autres prévenus sont placés sous contrôle judiciaire jusqu'au 15 septembre, date de renvoi du jugement.

La salle était comble jeudi 18 août pour l'audience [en comparution immédiate](#) devant le tribunal correctionnel de Bastia des cinq prévenus impliqués dans [la rixe de Sisco](#).

Outre les familles des prévenus, de nombreuses personnes étaient venues soutenir les deux Siscas, jusqu'à l'extérieur du palais de justice de Bastia, où des centaines de personnes étaient amassées.



Non seulement ils sont étrangers , non seulement un personnage en situation irrégulière se permet d'agresser les nôtres, mais en plus le quidam fuit... De peur d'être renvoyé au Maroc ? Vous n'y pensez pas, les magouilles votées en mars font que le regroupement familial va jouer plein pot. Et hop un intégriste prêt à verser dans le terrorisme de plus en France.

Affaire de Sisco : l'audience est renvoyée au 15 septembre

Tandis que Mustafa Benhaddou est en détention provisoire, les quatre autres prévenus sont placés sous contrôle judiciaire jusqu'au 15 septembre, date de renvoi du jugement.

La salle était comble jeudi 18 août pour l'audience en comparution immédiate devant le tribunal correctionnel de Bastia des cinq prévenus impliqués dans la rixe de Sisco.

Outre les familles des prévenus, de nombreuses personnes étaient venues soutenir les deux Siscais, jusqu'à l'extérieur du palais de justice de Bastia, où des centaines de personnes étaient amassées.



Le président du conseil exécutif de Corse, Gilles Simeoni, le président de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy Talamoni et le maire de Sisco, Ange-Pierre Vivoni étaient également présents dans la salle d'audience.



La présidente du tribunal a annoncé d'emblée que les avocats des frères Benhaddou, Me Anaïs Colombani et Me Jean-Pierre Ribaut-Pasqualini, avaient demandé le renvoi de l'audience, qui se déroulera le 15 septembre prochain, à 15h.

Les trois frères, Jamal, Abdelillah et Mustafa Benhaddou, de nationalité marocaine, sont poursuivis pour violences en réunion avec armes.

Samedi 13 août, ils sont soupçonnés d'avoir fait usage d'armes blanches -couteau et fusil-harpons- à l'encontre de villageois de Sisco, blessant grièvement un père et son fils, qui se sont constitués parties civiles aux côtés de deux autres victimes.

Un quatrième frère recherché

Un quatrième frère, Houcine Benhaddou, soupçonné lui aussi d'être impliqué dans la rixe, n'a pas comparu cette après-midi. En situation irrégulière, il avait donné une fausse identité aux forces de l'ordre lors de son audition lundi. "J'ai demandé aux gendarmes de la section de recherche de le retrouver", a déclaré le procureur de la République, Nicolas Bessone.

Quant aux deux Siscais, Pierre Baldi et Lucien Straboni, ils sont poursuivis pour violences en réunion. Il leur est notamment reproché d'avoir asséné des coups de poing et de pied à Jamal Benhaddou, alors que ce dernier était déjà au sol et que les secours cherchaient à l'évacuer sur un brancard.

Selon le procureur de la République de Bastia, "c'est Mustafa Benhaddou qui s'est montré le plus agressif". Qualifié par l'accusation de meneur dans cette altercation et en raison de son casier judiciaire, le procureur de la République a requis son placement en détention provisoire.

Le procureur a ensuite requis le placement sous contrôle judiciaire pour les deux autres frères et les deux Siscais.

Un placement en détention provisoire

Le tribunal correctionnel a suivi les réquisitions du procureur de la République et a prononcé l'incarcération de Mustafa Benhaddou.

Les magistrats ont également pris des mesures de contrôle judiciaire strictes à l'encontre de Jamal et Abdelillah Benhaddou jusqu'au jour du procès.

Les deux hommes n'ont pas le droit de se rendre dans la commune de Sisco ni d'entrer en contact avec les autres protagonistes de l'affaire.

Un placement en détention provisoire

Le tribunal correctionnel a suivi les réquisitions du procureur de la République et a prononcé l'incarcération de Mustafa Benhaddou.

Les magistrats ont également pris des mesures de contrôle judiciaire strictes à l'encontre de Jamal et Abdelillah Benhaddou jusqu'au jour du procès.

Les deux hommes n'ont pas le droit de se rendre dans la commune de Sisco ni d'entrer en contact avec les autres protagonistes de l'affaire.

De leur côté, Pierre Baldi et Lucien Straboni sont également soumis à une interdiction d'entrer en contact avec les auteurs des violences.

LIRE AUSSI :

<http://m.france3-regions.francetvinfo.fr/corse/haute-corse/bastia/affaire-de-sisco-1-audience-est-renvoyee-au-15-septembre-1067881.html>